

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SÉANCE DU 27 MARS 2025

Date de convocation

13/03//2025

Date d'envoi

13/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 17 h 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente en exercice.

Nombre de membres

En exercice : 09

Présents : 05

Absents : 04

Pouvoirs : 04

Votants : 09

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Madame Lyn FAIPOUX

Monsieur Jean-Marc CHATEAU.

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET et Alda ROUMAGNOU.

Absent(s) excusé(s) :

Messieurs Bertrand RITOURET et Erick MORCHOISNE,
Mesdames Claudine PINGUET et Claire CARTIER.

Excusé(s), avait(ent) donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MENORET,

Madame Claire CARTIER à Madame Colette MAILLET,

Monsieur Erick MORCHOISNE à Monsieur Jean-Marc CHATEAU,

Madame Claudine PINGUET à Madame Alda ROUMAGNOU.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Gérard PERRIER Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

Monsieur Raphaël SIMAR Attaché territorial Services - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Colette MAILLET

~~~~~

**DEL N°27-03-2025/03 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2024**

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2311-5,

VU l'instruction comptable M 57,

VU les résultats du Compte Administratif 2024 faisant ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 9 144,68 €
- un excédent d'investissement de 7 222,76 €
- aucun reste à réaliser en investissement dépenses et recettes

Soit un excédent global de clôture de 16 367,44 €

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

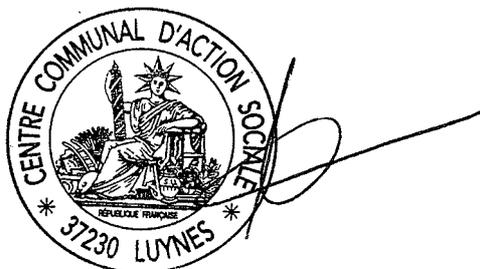
**DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 au budget primitif 2025 de la façon suivante :

Compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 9 144,68 €  
(Recettes de fonctionnement)

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,  
Colette MAILLET

Pour Le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,  
Christine MÉNORET



Délibération rendue exécutoire :

03 AVR. 2025

Par sa transmission en Préfecture le : .....

Et sa publication le site internet de la commune le : .....02 AVR. 2025